

**Zeitschrift:** Curaviva : revue spécialisée  
**Herausgeber:** Curaviva - Association des homes et institutions sociales suisses  
**Band:** 5 (2013)  
**Heft:** 3: Maltraitance : vers une culture institutionnelle de la bienveillance?

**Artikel:** Commentaire : donner de la visibilité pour mieux prévenir  
**Autor:** Martin, Jean  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-813708>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 05.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Donner de la visibilité pour mieux prévenir

Il est bon que l'éventualité et parfois la réalité de mauvais traitements infligés aux personnes âgées, notamment vulnérables, affaiblies et dépendantes, retiennent l'attention, que des mesures appropriées soient prises à cet égard par les établissements et que les autorités sanitaires mettent en œuvre des modalités de surveillance adéquates.

Souvent, les effets de la médiatisation d'un tel sujet peuvent être positifs ou... moins positifs. La presse fait son métier quand elle met le doigt sur un souci réel. Par ailleurs, un fait divers particulier peut donner à penser, à tort, que le phénomène est courant, suscitant frustration et sentiment d'injustice chez celles et ceux qui œuvrent au mieux pour le bien-être des seniors – en EMS, à domicile ou ailleurs.

### Circonstances atténuantes?

Les aidants professionnels ou non qui manifestent de la violence peuvent avoir des circonstances atténuantes, parce qu'eux-mêmes victimes de gestes ou de paroles inacceptables de la part de personnes âgées – ça n'excuse rien mais c'est un élément d'explication à prendre en considération.

En tous les cas, il importe de ne pas banaliser les actes de maltraitance. Il faut rester vigilant, sensibiliser chacun à la problématique, savoir poser un regard critique sur la pratique quotidienne, souligner le caractère inacceptable de paroles ou gestes méprisants ou brutaux et des diverses formes de négligence.

Au sein des EMS, la question de possibles mauvais traitements, volontaires ou non, par commission ou omission, doit être abordée dans les colloques et cours de perfectionnement. Des modalités de dialogue et de supervision devraient être instaurées, tout comme le recours possible à un expert externe auquel confier les préoccupations. Le but premier est de motiver et (surtout) de former l'ensemble des professionnels.

A ce propos, l'ancien que je suis relève les grands progrès enregistrés au cours des dernières décennies dans la qualité des soins et de l'accompagnement des personnes âgées, ainsi que dans la qualité et le confort des infrastructures.

### Les évolutions sociales

Aujourd'hui, plusieurs facteurs concourent à une certaine prévalence de la maltraitance, mais aussi à sa plus grande visibilité. D'abord les changements sociaux: les familles élargies de la société rurale d'antan disparaissent, les gens sont de plus en plus mobiles, les enfants vivent souvent loin de leurs parents âgés. Les liens se distendent, les habitudes de convivialité et de solidarité informelles diminuent, tout comme les formes locales de respon-



**«Développer une culture de l'erreur.»**

Jean Martin, ancien médecin cantonal vaudois, membre de la Commission nationale d'éthique

Photo: m2d

sabilité et de solidarité vis-à-vis de son prochain ou de son voisin.

En même temps, il y a aussi une évolution des sensibilités: par le passé, on était plus «rude» dans les relations humaines, physiquement et psychologiquement. Des gestes qui étaient tolérés par le passé ne le sont plus aujourd'hui. De leur côté, les soignants et les aidants professionnels ou informels sont stressés, surchargés, tendus, moins disponibles.

Enfin, un autre facteur important est la connaissance et reconnaissance des droits individuels, en particulier des droits des patients. Les personnes savent mieux qu'elles ont le droit de poser des questions et, le cas échéant, celui de se plaindre.

### Des réticences à dénoncer les cas

Pour conclure, j'aimerais souligner un enjeu d'importance s'agissant de la prévention de la maltraitance et un certain «antagonisme» entre les mesures dites de contrôle et celles à visée pédagogique. En effet, pour sanctionner les situations qui doivent l'être, encore faut-il en avoir connaissance. Or, les collaborateurs sont réticents à annoncer les cas critiques qui les concerneraient ou dont ils

seraient témoins. Si les cas graves doivent être signalés et sanctionnés, il importe, plus généralement, de faire preuve de bon sens. Développer et faire comprendre une culture de l'erreur qui permette d'apprendre, de corriger les situations et de prendre les mesures de prévention nécessaires en termes de formation, de sensibilisation, d'organisation du travail et de fonctionnement de l'institution. ●

**«Des gestes qui étaient tolérés par le passé ne le sont plus aujourd'hui.»**